

le travail

Edition spéciale Penman's, St-Hyacinthe

septembre 1974



Les grévistes viennent dire bonjour au grand patron

Les grands et les petits patrons de la Dominion Textiles à Montréal ont eu l'occasion de constater la détermination des grévistes dont une cinquantaine se sont rendus marcher sur le siège social de la compagnie rue Sherbrooke ouest, mardi le 27 août dernier. C'est à leur retour de dîner que les grands anglais bien coiffés, cravatés et pantalons bien pressés, ont aperçu le défilé inhabituel qui montait la garde devant l'édifice. "What's that?", "What do they want?", chuchotaient-ils entre eux. Quelques minutes plus tard, deux des trois portes de l'entrée principale étaient verrouillées et un gardien de sécurité en surveillait l'accès.

"On veut 50c"

Si ces messieurs les patrons avaient compris le français ils auraient su immédiatement que leurs travailleurs réclament 50c de l'heure d'augmentation et qu'ils sont conscients que la compagnie a les moyens de leur donner. "La Penman's, la vache à lait de la Dominion Textiles" disaient certaines pancartes. C'est dire que cette filiale déverse des profits énormes dans le reste de la compagnie, ce qui laisse croire par un jeu de comptabilité qu'elle n'en fait aucun.

"On va revenir à Montréal"

Tant que les dirigeants de la compagnie ne les feront pas entrer pour leur faire des offres raisonnables sur l'indexation des salaires au coût de la vie, les grévistes reviendront marcher à Montréal. Jusqu'ici, les patrons se sont moqué d'eux, en leur faisant des propositions risibles. Ce n'est pas la pluie ou l'orage qui arrêtera leur marche et ça, ils l'ont prouvé par ce mardi pluvieux. Ils tiennent depuis le 12 juin.



CSN

A partir des rats... jusqu'au bruit infernal

Dans les vieux bâtiments de la Penman's les conditions de travail sont absolument infectes. **"Si vous aimez les rats et les bébêtes, il y en a pour tous les goûts"**, déclare une des travailleuses. **"C'est sale, malpropre, c'est pas disable, poursuit-elle, il faut le voir pour le croire. En plus il n'y a pas de système d'aération convenable et on manque d'air, sans parler de la chaleur intenable durant l'été. La lumière n'est pas suffisante non plus, et plusieurs machines à coudre ne sont même pas munies d'une ampoule électrique. Il nous vient des odeurs irrespirables par moment. Les produits chimiques employés dans les différentes teintures en sont la cause. Ajoutez à cela un bruit infernal incessant qui vous martèle la tête, je vous dis que c'est dur sur le système."**

Voilà en quelques points le tableau d'ensemble des conditions physiques de travail auxquelles sont soumis les employés de la Penman's. Dans certains cas particuliers, c'est encore pire. Ceux qui travaillent à la réception et au déballage du coton brut doivent respirer toute la journée une poussière nocive qui peut à la longue engendrer une maladie pulmonaire grave. Ceux qui

sont affectés au département de la teinture respirent les vapeurs d'acides chaudes qui leur brûlent les yeux. De plus, ils risquent de s'éclabousser de ces dangereuses mixtures et n'ont même pas d'installation de douches pour se laver en pareils cas. Une couturière nous raconte que les tissus frais teints lui brûlent les yeux lorsqu'elle les manipule, on peut alors imaginer à quoi ressemble une brûlure directe de ces teintures.

Un système de bonis démentiel

En plus d'une ambiance de travail physiquement difficile à supporter, la compagnie impose à ses travailleurs un stress psychologique avec son fameux système de bonis. **"Souvent, nous confie un travailleur, ça nous coûte plus cher en pilules pour les nerfs et en médicaments pour digérer que ce que nous rapporte ce bonus. On ne pense qu'à aller plus vite et les contremaîtres nous pousse dans le dos pour qu'on fasse un bonus. Si un employé ne fait pas de bonus il reçoit une lettre chez lui l'avertissant et si rien ne change, il est renvoyé."**

Ce procédé ne laisse en tous cas, aucun doute quand au réel bénéficiaire de ce bonus. C'est la compagnie qui augmente ses profits en faisant croire à ses employés qu'elle leur fait des cadeaux. Les syndiqués de la Penman's sont payés à la pièce ou à la quantité de production. Ils doivent fournir une somme de travail selon une moyenne établie et après cela ils peuvent augmenter leurs salaires avec des bonis. Mais voilà. Le rythme s'accroît et la moyenne monte en flèche si bien qu'on doit produire toujours davantage, pour en fin de compte, le même salaire.

Pas de système anti-pollution

Si les conditions de fonctionnement à l'intérieur de l'usine sont déplorables elles se répercutent également à l'extérieur. Aucune installation anti-pollution n'empêche la compagnie de déverser dans la petite rivière ses eaux de teintures et ses déchets de toutes sortes. A tel point que la rivière se colore au gré de la Penman's. **"Après ça, nous dit un gréviste, la ville pompe cette eau polluée et nous autres on la boit"**.

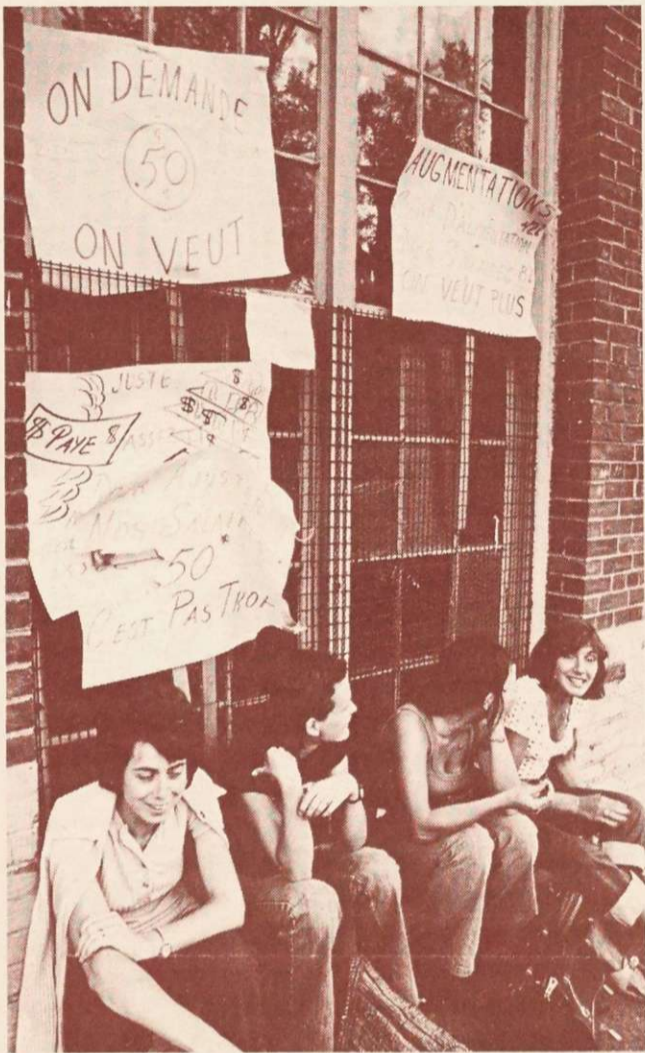
Une vie à son service, pour la Penman's ça vaut rien



L'attitude de mépris total de la Penman's vis-à-vis de ses employés et de leurs légitimes revendications n'a rien d'étonnant pour ceux qui en connaissent les politiques.

"Ici, on n'est rien de plus qu'un numéro", nous a déclaré Monsieur Noël Richer. Après 35 ans de service, il en a vu de toutes les couleurs, et malgré qu'il ait consacré sa vie au service de la Penman's, il ne bénéficie d'aucun égard ni d'aucun avantage, que ce soit en conditions de travail ou en salaire. **"L'ancienneté n'a pas de rapport avec le salaire et quand vous êtes brûlé d'avoir travaillé dans cette boîte toute votre vie, on vous alloue une pension mensuelle de \$45. à \$50. Récemment j'ai dû me faire opérer et la compagnie m'a encore bafoué en me faisant perdre deux semaines d'assurance-chômage. De plus, on voulait que je retourne prématurément et mette ma santé en danger. Comme j'ai refusé, on m'a par la suite pénalisé en me changeant de département sans me demander mon avis. "On se rend donc compte que la compagnie n'a rien changé à ses habitudes, en faisant à ses employés des offres ridicules. Mais cette fois, elle se heurte à un mur de solidarité qu'elle n'avait pas prévu. Les travailleurs et travailleuses de la Penman's en ont assez de se vider pour enrichir une compagnie qui n'a même pas la décence de leur assurer le minimum vital."**

LES SALAIRES LES PLUS BAS AU QUEBEC



Une étude menée par le service de recherche de la CSN a permis d'établir que les travailleurs de la région de Saint-Hyacinthe sont les moins bien payés au Québec pour des emplois similaires, comparativement à d'autres régions. Par ailleurs, les employés de la Penman's en particulier reçoivent les salaires les plus bas si on les compare à ceux qui accomplissent le même travail dans les autres filiales de la Dominion Textiles.

“8% de \$2.10 c'est pas gros”

On comprend donc pourquoi l'augmentation de 8% des salaires proposée par la compagnie comme réajustement au coût de la vie est inaccep-

table. “Si vous gagnez \$5. de l'heure, 8% ça fait 40¢, c'est pas pire. Mais quand vous ne recevez que \$2.10 de l'heure, 8% c'est pas gros. Il nous faut absolument 50¢ pour arriver parce que nos salaires sont trop bas. Au mois de décembre, une pinte de lait se vendra 50¢, c'est pas des farces. C'est pour ça qu'on demande qu'ils nous réajustent ensuite nos salaires automatiquement à la hausse du coût de la vie.” C'est en ces termes que les grévistes nous expliquent leurs revendications, définies et adoptées en assemblée générale le 12 mai dernier, soit un mois avant le débrayage. Voici les 6 points proposés à la compagnie:

- 1- Un montant de cent dollars (\$100.00) correction pour l'année 1973, où le montant forfaitaire aurait dû être de deux cent-vingt-cinq dollars (\$225.00).
- 2- Réajustement sur tous les taux de la convention de cinquante cents (0.50) au 12 mai 1974.
- 3- Rétroactivité pour la période de janvier 74 au 12 mai 1974, de trente-six cents (0.36) l'heure, sur toutes les heures travaillées.
- 4- Si les règlements ailleurs, dans le groupe Dominion Textile se révèlent supérieurs, on réclame le différentiel, en taux horaire uniforme pour tous.
- 5- Corriger, s'il y a lieu, nos différentiels avec le salaire minimum au 1er novembre 1974.
- 6- Si l'IPIC dépasse nos prévisions de 12% d'augmentation moyenne, il devra y avoir indexation de nos salaires horaires, pour la différence selon la formule une cent (0.01) par 0.3 de point de l'IPIC et ce, à chaque mois, jusqu'à la fin de la convention.

Adoptée par les membres le 12 Mai 1974.
Syndicat National du Tricot Inc.

L'économie

Alors que la grève se poursuit à Saint-Hyacinthe

Le jour 4 septembre 1974

Dominion Textile termine sa meilleure année

par Jean Chartier

Tandis que les ouvriers de la com-
Saint-Hyacinthe poursuivent une grève
de juin dernier afin d'obtenir une ind-
au coût de la vie. maison-mère
Dominion Textile ne, dans
région

ne s'obtiendrait que d'
leurs ét-

ses profits nets pour l'exercice financier
se terminant le 30 juin 74.

Des profits camouflés

Dans un article paru le 4 septembre
dernier dans la rubrique “L'économie”
du quotidien “Le Jour”, nous apprenons
que les ventes de la Dominion Textiles
ont augmenté de 33% portant le total de
\$257 millions qu'il était à \$336 millions.
Les bénéfices nets pour leur part ont plus
que doubler passant de \$8.7 millions à
\$18.7 millions. Toutefois on affirme que
les filiales Penman's et Lana Knit sont
déficitaires. Sur ce chapitre, Monsieur
Norbert Rodrigue, 1er vice-président de
la CSN, avait fait quelques mises au point
le 10 juillet dernier lors d'un exposé de-
vant l'assemblée générale des syndiqués
de la Penman's.

Monsieur Rodrigue avait en outre dé-
claré, que la situation financière de la
Penman's est beaucoup plus prospère que
celle du groupe Dominion Textiles dans
son ensemble. Si le bilan comptable de la
filiale accuse un déficit, c'est simplement
que les profits imposants sont réinvestis
ailleurs sur l'ensemble des filiales. Ceci
fournit un excellent prétexte pour mainte-
nir les salaires de famine en vigueur à
Saint-Hyacinthe et jouer la carte de la
faillite possible pour appeurer les travail-
leurs. Le test de solvabilité effectué par
un économiste du service de recherche
de la CSN a prouvé hors de tout doute que
la Penman's est très rentable et qu'elle
a les moyens de payer ses employés. “Les
dirigeants de la compagnie envisagent la
nouvelle année avec optimisme”, note en-
core “Le Jour”. Il n'y a donc aucune rai-
son pour qu'ils refusent d'acquiescer aux
revendications du Syndicat National du Tri-
cot.

Les propositions de la compagnie le 27 août

POUR: 1 CONTRE: 161

C'est ça, du monde qui se tiennent !!

Le 10 juin dernier, seulement 53% des syndiqués de la Penman's se prononçaient pour l'arrêt de travail illégal. Aujourd'hui, ce pourcentage est passé à 99.5% contre le retour au travail et la solidarité syndicale est absolue. La peur et l'incertitude ont fait place à la détermination et à l'information réelle.

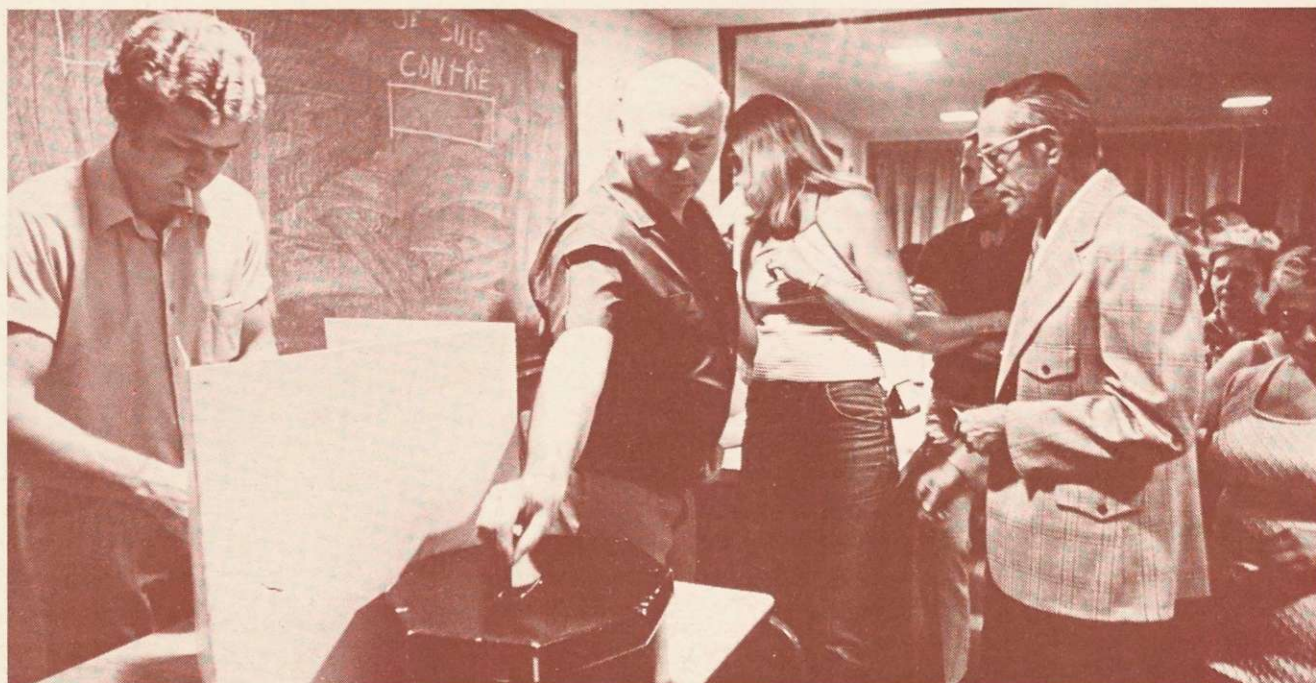
Dans une lettre envoyée à ses employés le 20 juin, Monsieur W.E. Courser, gérant général de la fabrication tentait d'intimider ces derniers. Tout en leur affirmant que sa compagnie ne faisait pas de profits, il essayait de leur faire croire que leurs salaires étaient les plus élevés de son industrie au Canada. Il laissait également entendre à la fin de la missive qu'un arrêt de travail prolongé pourrait mettre en péril l'avenir de la compagnie et par voie de conséquence le gagne-pain des syndiqués.

Personne n'a été dupe de la manoeuvre de la direction, dont le but manifeste était de briser la solidarité par la menace et la peur. Les Québécois en ont assez d'avoir peur du spectre de la ruine de leurs exploitants qui eux, pendant ce temps, continuent de s'enrichir.

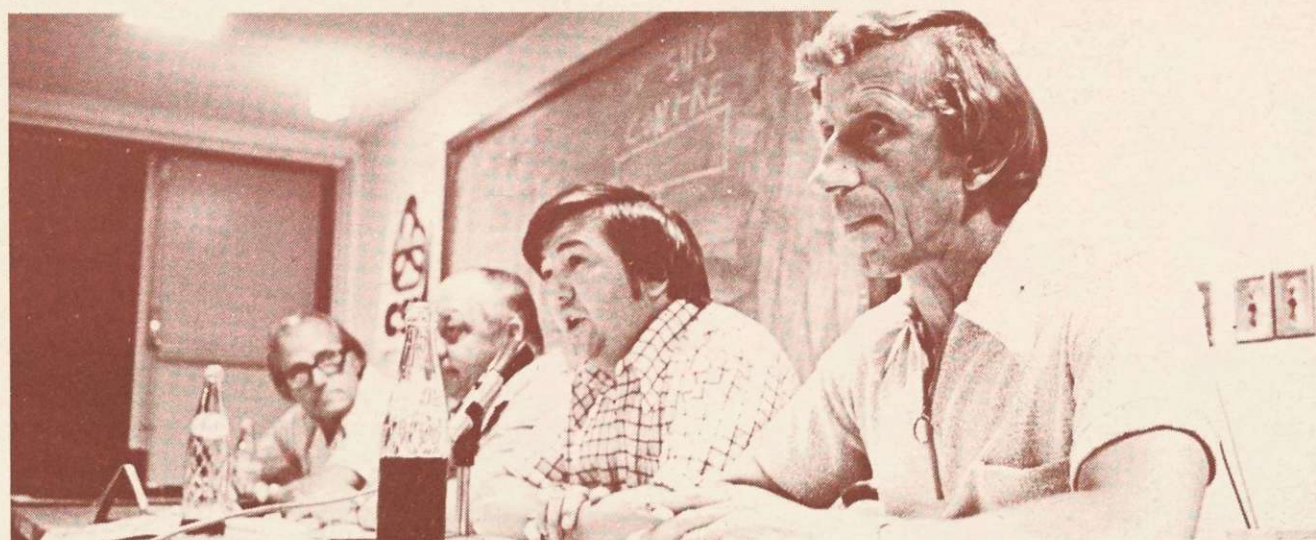
Les syndiqués de la Penman's tiendront le temps qu'il faudra.



Monsieur Jean Laprés, président du syndicat, a 31 ans de service à la Penman's. Sa détermination n'a d'égal que son expérience avec des patrons coriaces qu'il connaît depuis longtemps.



C'est lors d'un vote secret tenu mercredi soir le 14 août, que les offres de la compagnie ont été rejetées à 161 contre 1. Celle-ci s'était littéralement moqué des syndiqués en leur offrant un "prix de présence" de \$8.00 par quatre semaines de travail. Ce vote était l'indice d'une solidarité accrue depuis le vote de grève qui n'indiquait que 53% de majorité.



Plusieurs dirigeants et employés de la CSN se sont rendus à Saint-Hyacinthe depuis le début du conflit, notamment Messieurs Norbert Rodrigue, Raymond Couture, Michel Doré, Paul Cliche. Ici, Monsieur Claude Girard, vice-président de la CSN, s'adresse aux travailleurs, entouré de gauche à droite par Messieurs Louis-Philippe Jalbert, président du Conseil Central, Georges Patenaude, conseiller syndical et Jean Laprés président du syndicat de la Penman's.

